



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
03/07/2024

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 20

Procurations : 08

Votants : 28

**OBJET :**

**FINANCES**

-----

**Féria**

**Convention avec le  
Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
des Pyrénées-Orientales**

-----

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet , à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, Mme BOISORIEUX Michèle, M. INGHAM John, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme JUSTAFRE Stéphanie, ayant donné procuration à M. ANGULO José,  
Mme LACOMBE Maria, ayant donné procuration à Mme BARANOFF Brigitte,  
M. PREHAM Anthony, ayant donné procuration à Madame BRISSAUD Nina,  
Mme BOISDRON Gisèle, ayant donné procuration à Mme BENARD Gisèle,  
Mme DUNYACH Monique, ayant donné procuration à Mme BOISORIEUX Michèle,  
Mme OHN Christiane, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie,  
M. CARLES Yves, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis,  
M. PARAYRE Jean, ayant donné procuration à Mme QUER Martine,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Il est exposé que la féria de Céret est un évènement classé au titre des Grands Rassemblements. A ce titre, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est sollicité afin d'assurer la protection des biens et des personnes et plus particulièrement l'évacuation et la gestion des blessés éventuels au Poste Médical Avancé (PMA) établi au gymnase des Tilleuls.

La manifestation se déroulant du vendredi 05 juillet 2024 au dimanche 07 juillet 2024, et dépassant une durée de 2 heures, il est proposé que la commune conventionne avec le SDIS afin de mettre en place le dispositif de sécurité adéquat.

Suivant la convention annexée à la présente, les frais des moyens et/ou des personnels s'élèvent à la somme de 5295.00 Euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le SDIS la convention à caractère payant de mise à disposition de personnel et de moyens, pour la féria 2024,

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**Simon REDONDO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Simon Redondo".